

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 79 / 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

**L'an deux mille vingt-cinq
le 13 novembre à 9 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire**

Date de la convocation : le 3 novembre 2025

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

Absents : FOUQUE Christian (Pouvoir à ARMANET Carole), GICQUEL Mathieu, HOUSET Raphaël.

Secrétaire de séance : BONNIN Gilbert.

Objet : Demande de subvention voyage scolaire 2026.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments suivants :

L'an dernier, le projet de voyage scolaire entre les écoles du Queyras dans un même centre n'a pas abouti et la subvention accordée par les mairies du RPI n'a donc pas été versée.

Pour cette nouvelle année scolaire, les enseignantes de Molines et Saint-Véran initient deux nouveaux projets de voyage. Ils auront lieu dans des lieux et à des dates différentes, afin de répondre au mieux aux compétences spécifiques de chaque cycle d'apprentissage et aux projets respectifs menés dans les deux classes.

Le projet de l'enseignante de Saint-Véran vise plus précisément la découverte du milieu marin et méditerranéen, ainsi que la pratique du kayak, qui s'adresse à des élèves plus âgés que ceux de Maternelle. Ce voyage aura lieu du 4 au 7 mai 2026 au Lavandou dans le Var au centre « La Grande Bastide ». Il regroupe 4 autres classes de « grands » (cycles 2 et 3) du Queyras.

Concernant la classe de Molines, le projet mêlera l'Education à l'Environnement et la musique, des activités liées au thème de l'eau (faune et flore d'une mare...), afin d'être complémentaire avec le Projet Parc mené sur ce thème cette année. Il visera également des compétences relatives au vivre-ensemble et au développement de l'autonomie chez le jeune enfant.

Le séjour se déroulera du mardi 9 au vendredi 12 juin 2026, au Centre d'accueil « la Fontaine de L'ours » à Auzet (04).

Comme d'habitude, pour le financement du voyage, les enseignantes sollicitent une participation des familles (à hauteur de 40 euros), de l'APE, des coopératives scolaires et des Mairies.

Le montant de la subvention demandée à chacune des mairies de Molines et Saint-Véran s'élève à 1 600 euros. Le coût du transport (devis de 792 euros) ne viendra pas en supplément.

Après avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal décident d'octroyer à l'école une subvention de 1 600 euros pour la réalisation du voyage scolaire 2026.

Vote : Pour à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

